



Fiche de poste

Pilotes bateau club

Le rôle

- Le pilote doit connaître sa zone de largage (sera fourni après la clôture des inscriptions)
- Le pilote doit avoir la fiche de sécurité
- Le pilote doit connaître les moyens de communication
- Le pilote doit connaître les contraintes de manoeuvre de son navire
- Le pilote s'appuie sur les directives du coordinateur de zone.

Matériel

- VHF : canal 73 : communication avec le coordinateur de zone : Romain
- VHF : canal 72 pour la sécurité
- Matériel obligatoire pour la bonne exécution de l'activité
- Prévoir de l'eau en plus dans chaque bateau

Compétences techniques

- Permis côtier minimum
- Connaissance des procédures de secours.

Compétences organisationnelles

- Connaissance globale du projet
- Connaissance du site
- Connaissance du coordonnateur de sa zone
- Connaissance de sa zone
- Connaissance de son bateau
- Connaissance des contraintes de ses plongeurs
- Connaissance des numéros de bouées attribuées (sera fourni après la clôture des inscriptions)
- Connaissance des navires avoisinants (où se positionner par rapport à...) (sera fourni après la clôture des inscriptions)
- Vitesse limitée sur la zone 3 noeuds max
- Connaissance des zones d'attente (sous la direction du coordonnateur)

Connaissances du projet

Volet sécurité

À BORD

- Armement de secours réglementaire

WHAT IF

En cas d'imprévu, le pilote et le coordonnateur de zone prennent les décisions qui s'imposent.